

**Séance ordinaire du 30 avril 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**

Délibération n°2026-032

Objet : Finances – Vote des taux de fiscalité 2026

Date de la convocation et de l'affichage : Vendredi 24 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
PARIS Nicole	X			
MERLE Alexandre	X			
TRUCHE Nadine	X			
BERTRAND Éric			X	
MARMORAT Christophe	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
HERITIER Jocelyne	X			
DJEZZAR Malika	X			
FILLOUX Béatrice	X			
FONTAINE-VIVE Julien	X			
CAUBIEN Louise		X		FONTAINE-VIVE Julien
MONOD Florian		X		TOUGNE PICAZO Brigitte
PERRIN Elisa	X			
FAUCONNET Julien	X			

A été nommé secrétaire de séance : Béatrice FILLOUX

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Par délibération du 3 avril 2025, les taux d'imposition votés étaient les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 69.31%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5.05%

Il est proposé de maintenir les mêmes taux en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✔ **APPROUVE** les taux de fiscalité proposés ci-dessus.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 30 avril 2026.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 11 mai 2026.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 11 mai 2026.

Le Maire
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance
Béatrice FILLOUX

